Ville de beauchamp

Seniors - Le maintien à domicile

▼ Contenu

Il s'agit de coordonner le maintien à domicile des personnes âgées, en partenariat avec les différents organismes publics ou privés.

Les objectifs :

- favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible,
- briser la solitude et l'isolement,
- accueillir, informer, orienter les personnes âgées et leurs familles,

Le portage de repas à domicile

Ce service est réservé aux personnes âgées et/ou handicapées qui ne peuvent pas se déplacer pour s'approvisionner ou qui ont des difficultés pour préparer leurs repas. Les délais d'interventions sont de 48h après instruction du dossier et/ou 24H en cas d'urgence. Le prix du repas varie en fonction des ressources. L'intéressé ou sa famille doit prendre contact auprès de la Résidence autonomie Eugène Robin.

Les Aides du Conseil départemental sont à retirer en Mairie au CCAS ou directement au Conseil départemental – Direction des personnes âgées – 2, ave du Parc – CS 20201 CERGY - 95032 Cergy-Pontoise Cedex

L'Aide Personnalisée à l’Autonomie (APA)

C'est une allocation attribuée aux personnes de 60 ans et plus.

Les conditions d'attributions résultent d'un questionnaire médical (évaluation de la perte d'autonomie Grille AGGIR). Cette allocation permet de couvrir une partie des dépenses nécessaires pour accomplir des actes essentiels de la vie.

Téléassistance, VITARIS

Ce dispositif mis en place par le Conseil départemental permet aux bénéficiaires d'être reliés 24h/24 et 7j/7 à une centrale d'écoute et donc de recevoir l'aide des secours d'urgence ou de l'entourage. Gratuit pour les personnes non imposable sur les revenus et 7,50 Euros par mois pour les autres.

▶ Contact